

Date : 13/01/2026

Avancement de grade

Rédacteur principal 1^{ère} classe

Conditions d'avancement :

au moins 1 an d'ancienneté dans le
6^{ème} échelon du grade de rédacteur
principal 2^{ème} classe

+

au moins 3 ans de services effectifs
dans un corps, cadre d'emplois ou
emplois de catégorie B ou
de même niveau

+

examen professionnel

ou

Conditions d'avancement :

au moins 1 an d'ancienneté dans
le 7^{ème} échelon du grade de rédacteur
principal 2^{ème} classe

+

au moins 5 ans de services effectifs dans
un corps, cadre d'emplois ou emplois de
catégorie B ou de même niveau



Rédacteur principal 2^{ème} classe

Conditions d'avancement :

avoir atteint **le 6^{ème} échelon**
du grade de rédacteur

+

au moins 3 ans de services effectifs
dans un corps, cadre d'emplois ou
emplois de catégorie B ou
de même niveau

+

examen professionnel

ou

Conditions d'avancement :

au moins 1 an d'ancienneté dans
le 8^{ème} échelon du grade de rédacteur

+

au moins 5 ans de services effectifs dans
un corps, cadre d'emplois ou emplois de
catégorie B ou de même niveau



Rédacteur